



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

Réf. : P206\_2023

Date : 22/06/2023

**OBJET : Études pour la mise en place d'un programme d'actions sur l'aire d'alimentation de forages et caractérisation d'une zone humide de captages d'eau - lot n°1 - Forages de l'Asselinerie de la commune de Cherbourg-en-Cotentin - Avenant 2**

### Exposé

La Société SUEZ CONSULTING/SAFEGE est titulaire depuis le 26/01/2021 du marché relatif aux études pour la mise en place d'un programme d'actions sur l'aire d'alimentation de forages et caractérisation d'une zone humide de captages d'eau - lot n°1 - forages de l'Asselinerie de la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

Le marché se compose d'une tranche ferme et de deux tranches optionnelles dont les montants sont de :

Montant total	Prix global et forfaitaire € HT	Prix global et forfaitaire € TTC
<b>TRANCHE FERME</b>	50 290 €	60 348 €
<b>TRANCHE OPTIONNELLE N°1 (afferme)</b>	19 720 €	23 664 €
<b>TRANCHE OPTIONNELLE N°2 (non afferme)</b>	6 360 €	7 632 €
<b>TOTAL</b>	<b>76 370 €</b>	<b>91 644 €</b>

Un avenant 1 pour une plus-value de 525 € HT a été conclu le 9 septembre 2022 pour la fourniture de données pédologiques afin de réaliser une carte pédologique plus précise.

Cette prestation supplémentaire porte le montant de la tranche ferme à 50 815 € HT soit 60 978 € TTC.

Des prestations supplémentaires sont devenues nécessaires et portent sur la réalisation d'un diagnostic des pressions agricoles pour 9 exploitations. Ces prestations représentent un coût supplémentaire de 12 878,50 € HT.

Cette prestation supplémentaire porte le montant de la tranche ferme à 63 693,50 € HT soit 76 432,20 € TTC.

RECAPITULATIF	Prix global et forfaitaire € HT	Prix global et forfaitaire € TTC
TRANCHE FERME	63 693,50 €	76 432,20 €
TRANCHE OPTIONNELLE N°1 (afferme)	19 720,00 €	23 664,00 €
<b>TOTAL TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE N°1</b>	<b>83 413,50 €</b>	<b>100 096,20 €</b>
TRANCHE OPTIONNELLE N°2 (non afferme)	6 360,00 €	7 632,00 €

Il est proposé de conclure un avenant 2 pour intégrer ces prestations. Le pourcentage d'écart introduit par l'avenant n°2 par rapport au marché initial est 19,10 %.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2022\_197 du 6 décembre 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°5,

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-2,

#### **Décide**

- **De signer** l'avenant n°2 au marché relatif aux études pour la mise en place d'un programme d'actions sur l'aire d'alimentation de forages et caractérisation d'une zone humide de captages d'eau - Lot n°1 - forages de l'Asselinerie de la commune de Cherbourg-en-Cotentin avec la Société SUEZ CONSULTING/SAFEGE, 15, 27 rue du Port, parc de l'Île, 92000 NANTERRE, pour un montant de 12 878,50 € HT, soit 15 454,20 € TTC,
- **De dire** que le montant total du marché s'élève désormais à 89 773,50 € HT, soit 107 728,20 € TTC, dont 83 413,50 € HT, soit 100 096,20 € TTC de prestations affermies (tranche ferme et tranche optionnelle n°1),
- **De dire** que la dépense sera imputée au budget principal ligne de crédit 80093,
- **De solliciter** les subventions les plus larges notamment auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,

- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**